

RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 3

Engagement 3 :

Spécifier, pour la pièce HQT-3, doc 6, tableau 9, dans quelle interconnexion le Transporteur prend en compte des réseaux CRT, Alcan et LCHM.

RE-3 : La capacité d'interconnexion du réseau CRT est prise en compte dans la rubrique HQ-NY dans le tableau 9 cité en référence.

Les réseaux voisins ALCAN et LCHM ne sont pas pris en compte dans le tableau 9, car aucun service de transport point à point n'est offert à partir de ces réseaux.